



Une réponse ministérielle est attendue ... (1^{er} épisode)

Monsieur le ministre,

La question des rémunérations et de l'évolution du pouvoir d'achat est centrale dans les préoccupations actuelles des agents.

Les très longues périodes de gel, voire la glaciation, du point d'indice, ont fini par aboutir à un vrai recul du pouvoir d'achat pour les fonctionnaires. C'est tout simplement mécanique par rapport à l'évolution du coût de la vie, de l'énergie, de l'alimentation, du logement etc. Que dire de l'écrasement des grilles indiciaires, de l'abandon de la GIPA, des plans de qualification successifs plus que minimalistes et inacceptables, du jour de carence et de la diminution de 10 % de l'indemnisation des trois premiers mois des arrêts maladie ? Cette liste n'est pas exhaustive.

Le contexte inflationniste actuel aggrave encore cette perte de pouvoir d'achat. Par ailleurs, l'expérience a démontré qu'après de fortes hausses, il n'y a jamais de retour en arrière complet.

Pour les agents ayant les revenus les plus faibles, c'est un risque réel de paupérisation qui se profile.

Pour l'ensemble de ces raisons, il est urgent et nécessaire d'ouvrir un chantier sur l'augmentation des rémunérations.

Si votre réponse doit se résumer à un discours de responsabilité, le rappel de l'état des comptes publics ou l'ombre noir de la dette, nous pouvons déjà vous répondre que l'évolution de la rémunérations des agents n'est factuellement pas responsable de la dérive des comptes, mais qu'elle constitue généralement un élément de relance de la consommation.

Lors d'un précédent CSAM, la ministre Amélie De Montchalin avait admis que l'ouverture de tels travaux était nécessaire, au moins pour préparer des jours meilleurs. Mais nous ne voyons rien poindre à l'horizon, hormis des discussions à la Fonction Publique, pour arrêter une liste de thématiques qui seront discutées l'an prochain ou bien encore pour se projeter à l'horizon 2050, quand le gouvernement ne sait pas de quoi sera fait le budget de l'an prochain.

Les derniers résultats de l'observatoire se sont un peu améliorés, mais il reste une constante : l'indice de satisfaction par rapport à la rémunération reste toujours l'un des plus bas (seulement battu par le degré de pessimisme vis-à-vis de l'évolution de nos services ...) Le détail par catégorie

et type de populations donne même une indication des priorités d'action qui pourraient être envisagées.

Monsieur le ministre, les fédérations attendent des réponses immédiates sur ce terrain !

Paris, le 14 avril 2026